

La psychiatrie  
au-dessus  
de la justice...

P8

Sur tous les fronts contre  
les abus psychiatriques

P4



# Le Déchainé

La Gazette de la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme

ORGANE DE VIGILANCE CONTRE LES DÉRIVES PSYCHIATRIQUES

#9



## Attentats meurtriers

La responsabilité  
des psychiatres



### CHIFFRES

En 2016 : plus  
de 6 300 internements  
psychiatriques  
jugés abusifs !

P6

### ALERTE

Maltraitance  
dans les hôpitaux  
psychiatriques français

P3

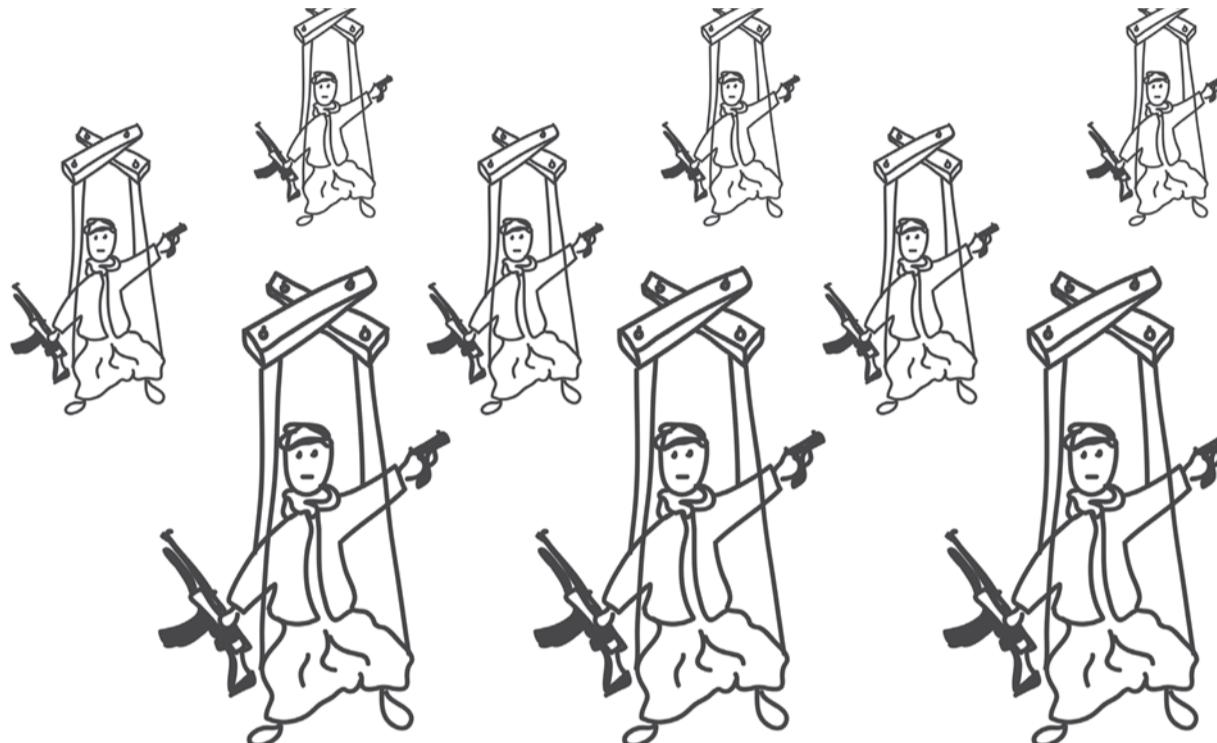
Maladie de Lyme :  
Yannick, 15 ans, interné  
par erreur pendant un an

P3

Seconde guerre mondiale :  
Les nazis sous drogues  
psychiatriques

P7

## Attentats meurtriers : la responsabilité des psychiatres



Qu'est-ce qui peut pousser une personne à vouloir mourir dans le seul but de tuer des innocents ? Le fanatisme semble être la réponse évidente. Pourtant, tous les fanatiques n'agissent pas ainsi. Alors, comment expliquer ce qui semble relever de la folie pure ?

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme s'est penchée depuis de nombreuses années, en fait bien avant les actes terroristes récents, sur les causes de ces crimes irrationnels. Un constat s'impose : ce qui pousse en fait un homme ou une femme à passer à l'acte, ce qui constitue le facteur déclenchant l'action et le passage à l'acte, c'est presque toujours l'absorption d'un médicament psychotrope, c'est-à-dire une drogue, le plus souvent prescrite par un psychiatre.

Regardons les récents faits terroristes. L'auteur de l'attentat de Nice, qui a fait 86 morts et 458 blessés sur la Promenade des Anglais le 14 juillet 2016, s'était vu prescrire dans le passé par le psychiatre Hamouda Chemceddine un cocktail de psychotropes aux effets secondaires dangereux : de l'Haldol, un antipsychotique, du Tranxene, une benzodiazépine et de l'Elavil, un antidépresseur.

Il se trouve que ces médicaments favorisent le passage à l'acte. Certaines personnes témoignent que, sous l'emprise de ces médicaments, elles ont eu des idées de tuerie ou de suicide.

Donner de tels psychotropes à une personne violente comme Mohamed Lahouaeij Bouhlel, l'auteur de l'attentat, devrait être considéré de la même façon que si on lui donnait une arme.

Selon le *Résumé des caractéristiques de l'Haldol*<sup>(1)</sup>, ce médicament peut causer une altération de la conscience et des troubles psychotiques. Un article publié dans l'*American Journal of Forensic Psychiatry*<sup>(2)</sup> décrit plusieurs cas d'actes d'extrême violence causés par l'Haldol comme celui d'un homme de 23 ans qui, après une injection d'Haldol, tente de violer une femme, en poignarde deux autres puis bat à mort une octogénaire.

Quant au Tranxène, le laboratoire Sanofi Aventis, qui le commercialise, indique qu'il peut entraîner une altération de l'état de conscience et des troubles du comportement, des idées délirantes, hallucinations, symptômes de type psychotique, désinhibition avec impulsivité, comportement inhabituel, irritabilité, agressivité, agitation, etc.

Enfin, le *Résumé des Caractéristiques de l'Elavil*<sup>(3)</sup> indique que « *les patients ayant des antécédents de comportement de type suicidaire ou ceux exprimant des idées suicidaires significatives avant de débuter le traitement présentent un risque plus élevé de survenue d'idées suicidaires ou de comportements de type suicidaire. Parmi les effets secondaires, on note une levée de l'inhibition psychomotrice, avec risque suicidaire, une inversion de l'humeur avec apparition d'épisodes maniaques, une réactivation d'un délire chez les sujets psychotiques ...* »

Comment ne pas faire le lien entre les dangers reconnus de ces médicaments et le comportement meurtrier et suicidaire du tueur de Nice, même si les analyses toxicologiques n'ont pas été rendues publiques et bien qu'il ne soit pas certain que le tueur ait été sous l'emprise de ces produits lors même de son passage à l'acte ? Le docteur John Zajecka rapporte dans le *Psychotherapy and Psychosomatics Journal* qu'une étude a prouvé qu'après le sevrage (interruption de la prise de psychotrope) les effets négatifs de la drogue persistaient de plusieurs mois à plusieurs années...

Alors comment ne pas être sidéré qu'un psychiatre les lui ait prescrits, alors même qu'il était dépressif et violent ?

Un cas isolé ? Au contraire ! Il suffit de revenir aux autres attentats meurtriers de l'été 2016.

Le 27 juillet, Adel Kermiche et un complice tuent un prêtre catholique dans une église près de Rouen. Adel Kermiche avait été traité par le CHS du Rouvray, le plus grand hôpital psychiatrique de la région, puis admis en hôpital de jour à Saint-

Etienne-du-Rouvray. On peut présumer qu'il avait fait l'objet de prescriptions psychiatriques aux effets similaires à ceux décrits ci-dessus.

Le 22 juillet, en Allemagne, un adolescent de 18 ans assassine 9 personnes devant un restaurant de Munich. Le tueur est un homme de 18 ans, germano-iranien, David Ali Sonboly, né à Munich. Retranché sur le toit du centre commercial, un voisin le filme et enregistre ses paroles « *je suis Allemand, je suis né ici, je viens d'un quartier défavorisé, j'étais dans un hôpital psychiatrique* », confirmant la déclaration du procureur selon laquelle il souffrait « *d'une forme de dépression* ». Là encore le lien avec un traitement psychiatrique est avéré.

Le 24 juillet, un réfugié syrien de 27 ans se fait exploser à l'entrée d'un festival de musique à Ansbach (Allemagne), blessant quinze personnes dont trois gravement. D'après *Le Figaro*, le ministre de l'Intérieur allemand, Joachim Hermann a indiqué que l'homme avait déjà tenté de se suicider à deux reprises par le passé, et avait fait un séjour en clinique psychiatrique.

Chaque fois la responsabilité psychiatrique est engagée. Comment les pulsions meurtrières présentes chez ces individus ont pu échapper aux « professionnels de santé » qui en avaient la charge ? Pourquoi n'ont-ils pas été capables de prédire le comportement de leurs patients ? Sans « *l'apport* » psychiatrique sous forme de drogue puissante, y aurait-il eu acte terroriste ?

**Prescrire des drogues susceptibles d'induire des actes meurtriers n'est-ce pas armer un tueur ? Incompétence ou complicité ? Combien de temps encore la psychiatrie pourra-t-elle se défausser de sa responsabilité dans ces désastres ?**

On peut légitimement se poser des questions et il est temps d'agir. Les drogues psychiatriques prescrites par des « *professionnels* » tuent des milliers de personnes chaque année. Rappelez-nous du crash de la Germanwings provoqué par le copilote également sous l'effet des différents psychotropes. Les mêmes facteurs sont présents : diagnostic psychiatrique défaillant et prescription désastreuse conduisant à la mort de 150 personnes.

Il est grand temps que la responsabilité de la psychiatrie soit sérieusement étudiée en ce domaine. Tout comme la vente d'armes est contrôlée, n'est-il pas nécessaire de limiter les prescriptions de psychotropes et de responsabiliser les psychiatres pour les crimes commis par leurs patients ?

# Maltraitance dans les hôpitaux psychiatriques français

« Sidérée... Cela me laisse sans voix... Notre mission a été témoin de pratiques attentatoires aux droits de l'homme. Jamais nous n'avions vu cela... Des pratiques centralisées, honteuses, et choquantes... »

Ces mots ne sont pas sortis de la bouche d'un observateur de l'ONU pour les droits de l'Homme en Syrie ou en Corée du Nord mais de la bouche de la très officielle Contrôleure des Lieux de Privation de Liberté, ce poste de la République française dont le titre annonce clairement l'objet.

Ils n'ont pas été prononcés après une visite dans le Quartier de Haute Sécurité d'une prison ou d'un centre de rétention pour immigrés illégaux, ce qui aurait déjà été grave. Pire, ces mots ont été prononcés dans un hôpital... un hôpital psychiatrique plus précisément, comme on pouvait s'y attendre.

La Contrôleure Adeline Hazan avait été alertée par la famille d'une patiente enfermée en isolement et attachée depuis plus d'un an dans le Centre Psychothérapique de l'Ain. Constatant les mauvais traitements que subissaient les patients dans cet établissement, elle n'a pas hésité à intervenir et à parler haut et fort là où toutes les autres autorités de tutelle et de contrôle demeuraient silencieuses.

Qui ne dit mot consent. Cette inspection réalisée par une personne sensible aux droits de l'Homme a mis en lumière un recours abusif à l'isolement, à la contention et aux traitements dégradants quasi systématiquement appliqués aux patients de l'hôpital. On enfermait et on attachait selon les propos de la Contrôleur : « Outre ceux placés en chambre d'isolement, de nombreux patients hospitalisés dans les unités de soins de suite sont enfermés dans des chambres ordinaires. Nous avons

constaté que cet enfermement, qui dépasse souvent vingt heures par jour, pouvait être prolongé pendant plusieurs mois. Il peut s'y ajouter une contention au lit ou au fauteuil jusqu'à vingt-trois heures par jour, pour certains patients pendant des mois également, voire des années. »

Ajouté à cette horreur, ce qui est terrifiant c'est que personne au sein de l'hôpital, de l'Agence Régionale de Santé ou de la Haute autorité de Santé n'a réagi à ces comportements barbares. Comment l'expliquer ? C'est l'omerta, habituelle en psychiatrie, fruit de l'accord général qui existe dans ce secteur selon lequel on peut tout se permettre car on est « *au-dessus des lois* ».

Rien d'étonnant à ce que des situations extrêmes se répètent presque partout dans les hôpitaux psychiatriques français. Adeline Hazan a rendu public en juillet 2016 un rapport général sur les hôpitaux psychiatriques français qui montre clairement que le Centre Psychothérapique de l'Ain est loin d'être un cas isolé. Dans son introduction, la Contrôleure indique que ses visites dans les établissements de santé mentale lui ont fait découvrir « *une utilisation de l'isolement et de la contention d'une ampleur telle qu'elle semble être devenue indispensable aux professionnels. (...) La manière dont « les contraintes physiques » sont mises en œuvre est souvent humiliante et indigne, parfois dangereuse.* »

C'est bien l'ensemble des établissements français qui sont ciblés. La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme traite régulièrement des cas de mauvais traitements dans des hôpitaux psychiatriques. L'association a notamment travaillé sur un cas de mauvais traitements dans l'hôpital du Jura à Dôle où un jeune garçon est resté attaché et isolé en guise de punition. Une vidéo avait alors circulé sur Internet montrant les traces laissées par les sangles de contention sur son corps. A Clermont dans l'Oise, un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) fait mention de violences dans l'hôpital. A Thuir, près de Perpignan, c'est un enseignant du supérieur qui

dénonce les mauvais traitements et l'internement abusif dont il a été victime. A Ravenel dans les Vosges, un infirmier psychiatrique est devant la justice pour avoir abusé de patientes.

Loin d'être un « asile » pour personnes fragilisées, l'hôpital psychiatrique est de fait un lieu de tous les dangers pour ses patients.

Cette violence et cette brutalité font face à une apathie quasi-totale des autorités supposées compétentes pour gérer ces lieux. Les Agences Régionales de Santé et les Commissions Départementales des Hospitalisations Psychiatriques ne dénoncent quasiment jamais ces situations criminelles. En fait, elles n'y voient rien à redire car il en a toujours été ainsi en psychiatrie. Violence à la personne et abandon des patients est la réalité de la psychiatrie, loin de l'image médicale et compassionnelle qu'elle cherche à se donner. Il existe fort heureusement des exceptions et des personnes qui travaillent sincèrement à l'amélioration de leurs patients, mais il s'agit d'une petite minorité.

Il est temps de réagir à ce scandale une fois pour toutes. Les directeurs des hôpitaux pointés du doigt ont-ils été sanctionnés ? Quelque chose de concret a-t-il été entrepris ? La réponse est non et là est le vrai scandale. Il faut une remise en cause complète de la psychiatrie et non une gestion molle et conciliante, pour ne pas dire complice, d'autorités qui ont perdu depuis longtemps toute idée d'améliorer les choses et qui ne se préoccupent plus que de justifier l'injustifiable.

A quand le retour de l'antipsychiatrie. Foucault, Laing, Cooper, Szasz, où êtes-vous ?

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme continuera quant à elle à dénoncer inlassablement un système dramatiquement destructif pour le citoyen.

## Maladie de Lyme : Yannick, 15 ans, interné par erreur en psychiatrie pendant un an

Un adolescent de 15 ans, atteint de la maladie de Lyme, a été hospitalisé abusivement en psychiatrie pendant près d'un an. Incapables de trouver la cause de ses douleurs musculaires, les médecins se sont tournés vers des psychiatres qui n'ont pas manqué l'occasion de démontrer leur arrogante incomptérence : Yannick souffrait d'une « *hystérie de conversion* », c'est-à-dire, pour les psychiatres, de douleurs qui n'étaient que la transposition dans le corps de ses troubles mentaux.

Yannick est alors hospitalisé, placé sous forte dose d'antidépresseurs et de morphine, sans que ses symptômes ne s'améliorent. Il subit sous la contrainte des traitements psychiatriques et s'est retrouvé paralysé sur son lit d'hôpital, sous perfusion de morphine 24 heures sur 24. Il a fallu que ses parents tombent par hasard sur une émission de télévision évoquant la maladie de Lyme et qu'ils envoient un courrier à Lyme Sans Frontière pour que Yannick soit

enfin diagnostiquée correctement comme souffrant de cette pathologie malheureusement de plus en plus courante. A ce moment, il avait perdu 16 kilos. Il a aujourd'hui repris une vie normale et poursuit ses études dans de bonnes conditions.

Cruelle illustration de l'incompétence psychiatrique et aussi du fait inquiétant que la psychiatrie est devenue en quelque sorte le déversoir de la médecine qui se débarrasse de ses cas embarrassants en les confiant à des psychiatres toujours plus ravis d'avoir de nouveaux sujets.

Ce n'est pas la première fois que la CCDH a connaissance d'un tel scandale. Ainsi, l'association a travaillé avec une maman dont la fille avait subi le même parcours que Yannick. Souffrant de douleurs également inexpliquées, elle avait été hospitalisée en psychiatrie avec le même diagnostic d'hystérie de conversion. Après 3 semaines d'internement, un médecin plus compétent avait finalement procédé aux examens appropriés et diagnostiqué un cancer des os dont elle décéda quelques semaines plus tard. Sa

mère, scandalisée alla trouver le professeur de psychiatrie pour s'entendre répondre : « *Ce n'est pas parce qu'elle avait un cancer qu'elle n'avait pas une hystérie de conversion* »...

**La CCDH demande aux autorités gouvernementales de faire en sorte que les psychiatres cessent de se considérer au-dessus des lois et que l'article L.3211-2-2 du Code de la santé publique soit systématiquement appliqué (examen somatique complet).**

De nombreuses maladies physiques sont intimement liées à des désordres mentaux, mais faute de diagnostics approfondis, de nombreuses personnes sont victimes d'internements abusifs et, de surcroit, soumises à des traitements psychiatriques dégradants aux effets secondaires dévastateurs.

## Sur tous les fronts contre les abus psychiatriques

En 2016, les bénévoles de la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme ont organisé près de 140 manifestations pour sensibiliser toujours plus de Français aux abus psychiatriques.

Ces événements ont fait l'objet de nombreux échos dans les médias. Plus de 2300 interviews de médecins, avocats, psychiatres ou écrivains, intervenant au nom de la CCDH, ont été diffusés sur les radios françaises cette année.

La CCDH a également manifesté contre les plus grands congrès de psychiatrie comme le Congrès de l'Encéphale à Paris ou le Congrès Français de Psychiatrie à Montpellier. Les manifestants ont ainsi dénoncé les traitements inhumains et dégradants de la psychiatrie et les nombreux conflits d'intérêts des organisateurs.

Cet été, les membres sportifs de l'association ont réalisé un raid à vélo au départ de Paris et à destination de Rennes. Ils ont parcouru plus de 600 km à vélo en 6 jours et manifesté devant 10 établissements psychiatriques se trouvant sur leur route. Une vingtaine de médias dénonçant les violations des droits de l'Homme en psychiatrie se sont joints à cette semaine de manifestations particulièrement sportive !

Alors que certains psychiatres et lobbies pharmaceutiques prônent la médicalisation de l'enfance, nous avons publié une nouvelle brochure intitulée : « Le scandale de la Ritaline. Psychiatrie : inventer une maladie pour droguer nos enfants ». La CCDH a adressé cette brochure à de nombreuses autorités pour empêcher que des millions de jeunes Français se retrouvent sous amphétamines pour un soi-disant problème d'hyperactivité dont l'existence n'a jamais été prouvée scientifiquement.

La CCDH est également venue en aide à de nombreuses victimes d'abus psychiatriques (internements abusifs, prescriptions abusives de psychotropes, électrochocs, mauvais traitements, etc.) en les informant de leurs droits et des voies de recours.

En tant qu'association de défense des droits de l'Homme, la Commission, qui existe en France depuis 1974, renforce chaque année ses actions de sensibilisation et continuera son combat jusqu'à ce que les droits les plus fondamentaux et la dignité soient enfin respectés dans un domaine où ils ont été, depuis fort longtemps, oubliés.



Manifestation contre le Congrès de l'Encéphale-Paris



Manifestation contre le Congrès Français de Psychiatrie - Montpellier



600 km à vélo contre les abus psychiatriques



Halte aux abus psychiatriques

Une dizaine de membres de La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH) ont manifesté hier matin devant l'entrée du Centre hospitalier spécialisé du Rouvray. Cette étape constituait l'une des 8 haltes prévues lors du raid à vélo de 550 km au départ de Paris et à destination de Rennes, organisé par l'association pour sensibiliser le public contre les abus des internements psychiatriques. « Nous voulons rappeler la dangerosité de certains traitements à base de psychotropes et la nécessité de réformer le système de santé de façon à ce que la responsabilité des psychiatres soit engagée pour tout acte criminel commis par leurs patients sous l'emprise de ces produits », a déclaré Coralie Gamet, porte-parole de l'association. Après cette manifestation, les cyclistes sont allés déposer des fleurs en hommage au Père Hamel, poignardé dans son église par Adel Kermiche. Ce dernier avait été traité par le CHS du Rouvray, puis admis en hôpital de jour à Saint-Etienne-du-Rouvray.



# Psychiatrie : même les psychiatres n'y croient plus

**Récemment, le Professeur de médecine et chercheur danois de renommée internationale, Peter Gotzsche, a publié un livre intitulé « Remèdes mortels et crime organisé ». Le Professeur Gotzsche est connu pour être un farouche combattant contre les abus commis par l'industrie psychiatrique et pharmaceutique.**

**Après de longues années de recherches, il conclut dans son ouvrage que :**

- **Les médicaments psychiatriques causent la mort de plus d'un demi-million de personnes en Europe et aux Etats-Unis par an ;**
- **Seulement 2% des psychotropes sont potentiellement utiles ;**
- **L'hypothèse selon laquelle la maladie mentale est le résultat d'un déséquilibre chimique dans le cerveau est fausse ;**
- **La psychiatrie est une pseudo-science.**

Ces déclarations ne font que renforcer la méfiance du grand public envers les pratiques psychiatriques.

Il n'est pas nouveau en effet que des professionnels de santé, médecins ou psychiatres de renom dénoncent haut et fort la tromperie psychiatrique.

Dans les années 60, débute une attaque sans précédent contre la légitimité même de la psychiatrie. Ce mouvement antipsychiatrique est mené par plusieurs psychiatres dont Thomas Szasz, Jacques Lacan, Giorgio Antonucci, R. D. Laing, Franco Basaglia, Theodore Lidz, Silvano Arieti, David Cooper, ou encore le philosophe français Michel Foucault.

A cette époque, le Docteur Thomas Szasz, professeur émérite de psychiatrie et co-fondateur de la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme, publie un livre intitulé « Le mythe de la maladie mentale ». Il y dénonce le fait que la psychiatrie s'attribue faussement le statut de science du comportement et il affirme que la maladie mentale n'existe pas.

Le philosophe et historien Michel Foucault va encore plus loin. Il propose de « dé-psychiatriser » la société de façon à supprimer l'association de « maladie » aux comportements, sentiments, etc.

En 1973, l'expérience de Rosenhan, menée par le psychologue David Rosenhan, porte sur la validité du diagnostic psychiatrique. Un groupe de « pseudos » patients a simulé des hallucinations auditives dans le but d'être admis dans 12 hôpitaux psychiatriques américains. Après leur admission, chaque patient a agi normalement et a déclaré au

personnel soignant qu'il se sentait bien et ne souffrait plus d'aucune hallucination. Cependant, dans chacun des 12 établissements, les psychiatres sont restés persuadés que ces personnes étaient véritablement atteintes d'une maladie mentale.

David Rosenhan en conclut que les psychiatres ne peuvent pas distinguer les personnes saines des personnes atteintes d'aliénation mentale. Il suggère de remettre en cause la pertinence des diagnostics psychiatriques, tout en prenant en compte les effets induits de l'enfermement sur les patients (la contrainte, la mise en chambre d'isolement, le manque d'activité, etc.).

Son étude, qui avait été publiée dans la revue *Science*, cause à l'époque de nombreux remous. A ce moment la confiance du grand public envers la psychiatrie est au plus bas.

Mais dans les années 80, afin de redorer le blason de la psychiatrie, l'Association Psychiatrique Américaine embauche le psychiatre Robert Spitzer pour éditer son nouveau manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM III). L'objectif premier de ce manuel est d'apporter une légitimité scientifique à la psychiatrie en cherchant à imiter le manuel de médecine, la Classification Internationale des Maladies (ouvrage qui classe les maladies selon des critères précis et scientifiques, identifiant la cause des maladies et leurs traitements).

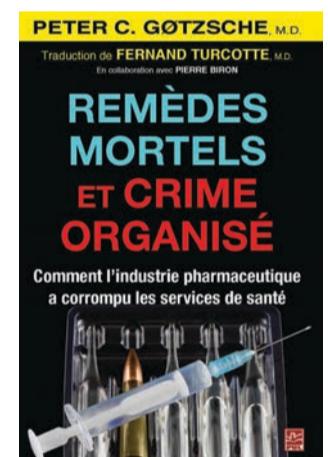
Or il s'avère très vite que les « maladies » répertoriées dans le DSM ne sont qu'un agglomérat de symptômes, les causes des maladies n'étant aucunement indiquées dans ce manuel. Selon Marcela Angel, ancienne rédactrice en chef de la prestigieuse revue médicale *The New England Journal of Medicine* : « Traiter les symptômes sans en comprendre l'origine biologique est illégitime ».

Par exemple, imaginez que vous souffrez d'une pneumonie et que votre médecin vous prescrit un traitement pour soulager votre toux (la toux étant un des symptômes de cette maladie). Votre maladie va s'aggraver car sa cause n'aura pas été traitée. Vous changeriez immédiatement de médecin et dénonceriez même ce dernier pour son incompétence et sa dangerosité. Au lieu de trouver la véritable cause des maladies mentales, les psychiatres étiquettent leurs patients comme malades psychiatriques en se basant uni-

quement sur des symptômes. C'est ainsi que des millions de personnes prennent des drogues psychiatriques, au plus grand bénéfice de l'industrie pharmaceutique.

Depuis le décès de Robert Spitzer le 25 décembre 2015, le DSM continue à faire l'objet de vives critiques. Un mouvement « anti-DSM » s'est créé avec à sa tête le psychiatre Allen Frances, co-auteur de la 4ème édition du DSM, qui fait aujourd'hui son mea culpa et informe le monde entier sur l'arnaque du DSM et l'inefficacité de la psychiatrie.

Au vu de ces faits particulièrement alarmants, la CCDH soutient activement les médecins et professionnels de santé qui ont le courage de dénoncer la plus abominable supercherie que le monde de la médecine ait jamais connu.



## La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme

*« La fonction principale de la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH) est d'obtenir des réformes dans le domaine de la santé mentale et de préserver les droits des individus selon la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.*

*La CCDH a été à l'origine de nombreuses réformes importantes. De nombreux projets dans le monde qui auraient réduit les droits des patients ou auraient donné plus de pouvoir à la psychiatrie pour interner des minorités et des individus contre leur volonté ont été mis en échec par les actions de la CCDH. »*

Erica-Irene Daes – Rapporteur spécial des Nations Unies pour la Commission des Droits de l'Homme.



### Soutenez l'association Devenez membre

Établissez un chèque à l'ordre de CCDH France.  
BP 10076 - 75561 Paris Cedex 12.  
Cotisation annuelle : 50 euros.

## En 2016 : plus de 6 300 internements psychiatriques jugés abusifs !



Internements abusifs, augmentation inexplicable du nombre d'enfermements, détournement de la loi, absence de contrôles, disparités géographiques importantes, tel est le triste bilan des pratiques d'hospitalisations psychiatriques sous contrainte en France. Si l'on met ce bilan en parallèle avec les mauvais traitements plus que fréquents dans les hôpitaux psychiatriques (voir article page 3), on est obligé de conclure qu'il y a un gros problème avec la psychiatrie française et en particulier avec ses hôpitaux.

Tout d'abord, pauvres Français ! Si l'on en croit les chiffres, ils sont plus fous que la majorité des autres Européens puisqu'il y a en France plus de deux fois plus de personnes enfermées en psychiatrie contre leur gré que dans des pays comme l'Angleterre ou l'Italie. Pourtant, en examinant la réalité, on s'aperçoit que les Français ne sont absolument pas plus fous que les autres. Par contre, les psychiatres français peuvent interner beaucoup plus facilement que leurs collègues européens. Ils usent et abusent de ce pouvoir qui leur permet de priver une personne de sa liberté, et qui ne devrait appartenir qu'à un juge.

En France, 75 646 personnes sont internées contre leur gré dans le cours d'une année (chiffres 2014 des Commissions Départementales des Soins Psychiatriques). Ces patients passent devant le juge des libertés et de la détention depuis la loi de juillet 2011. En 2016, ces juges ont rendu 6346 décisions de mainlevée, ce qui signifie que pas moins de 6346 personnes ont été « relâchées » des hôpitaux psychiatriques parce que leur internement n'était pas justifié. On peut en conclure, si on veut être positif, que le système judiciaire ne fonctionne pas si mal que ça, mais plus gravement cela met également en lumière combien les psychiatres internent trop facilement !

Le chiffre des mainlevées a augmenté de 13% entre 2014 et 2016, ce qui montre que le laisser-aller à l'internement ne fait que s'accentuer. Ce chiffre est en fait extrêmement inquiétant. Un internement psychiatrique est une privation de liberté lourde de conséquence. Au traumatisme personnel s'ajoute la stigmatisation extérieure avec une étiquette

« fou » qui reste attachée à la personne.

Le professeur Cacomo, professeur d'économie à l'université de Perpignan a vécu ce choc. Il décrit ce qu'il a vécu : « Dès que vous êtes admis, on vous administre un traitement de choc de sorte que, au bout de quelques jours, vous n'êtes plus vous-même. Pour ma part, je resterai prisonnier 18 longs mois. Au début, on vous impose de porter un pyjama bleu. Puis on est laissé dans le vide du temps arrêté car c'est la même journée qui se répète indéfiniment de sorte que l'on perd la notion du temps.

Le seul repère, c'est la prise des médicaments, matin, midi, soir et à 22 h. La nuit, un veilleur ouvre la porte de la chambre toutes les heures. De toute façon, il est impossible de dormir à cause des cris ou des patients qui tapent sur les murs.

Puis les effets secondaires de la combinaison des médicaments se déchaînent : hallucination, ralentissement de toutes les fonctions motrices, incontinence, perte des dents et des ongles... On perd peu à peu sa dignité et son humanité. À tel point qu'un jour, c'est le personnel qui a fait ma toilette, constatant que j'avais uriné dans mes draps.

Durant mon séjour, j'ai assisté à deux suicides et une tentative d'évasion. J'étais devenu un zombie, je ne me reconnaissais plus, moi qui avait l'habitude des colloques, des grands hôtels et des événements de prestige dans le cadre de mes activités universitaires. »

La mauvaise habitude « d'enfermer » qui caractérise la psychiatrie française se manifeste aussi par l'enfermement d'enfants dans des conditions inacceptables. L'ONU est même intervenu pour faire sortir un enfant de psychiatrie, ce qui n'est pas digne d'un pays comme la France.

En effet, en septembre 2015, des experts des droits de l'Homme de l'ONU ont condamné le placement d'un enfant autiste de 16 ans, Timothée D., dans l'hôpital psychiatrique pour adultes Le Vinatier de Lyon, où il a été assujetti à des traitements médicamenteux sans son accord ni celui de sa mère.

« L'institutionnalisation de Timothée D. en milieu psychiatrique constitue une grave atteinte au droit à la liberté et sécurité de sa personne et au respect de son intégrité physique et mentale », a déclaré la Rapporteur Spéciale sur le Droit des Personnes Handicapées, Catalina Devandas Aguilar. « Elle viole également les droits de cet adolescent à l'autonomie et à l'inclusion dans la société, à vivre au sein de sa famille et à exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant ».

Pour interner toujours plus, les psychiatres n'hésitent pas à violer la loi. En effet, alors que normalement, deux certificats sont nécessaires pour enfermer une personne contre son gré, dans 71% des cas, les psychiatres se contentent

d'un seul certificat. Ils s'appuient pour cela sur un article de la loi qui dit qu'en cas d'urgence ou de péril imminent, un seul certificat est suffisant. La loi prévoit qu'il s'agit de cas exceptionnels et sûrement pas 71% des cas.

Cette pratique est plus ou moins courante selon les établissements et les départements. Cela concerne 100% des cas dans les Alpes de Haute-Provence, 98% dans les Alpes-Maritimes ou encore 95% en Haute-Garonne contre seulement 6% des cas en Haute-Corse !

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme dénonce cette pratique qui perdure. Aucune sanction ni même remontrance ou alerte n'a été faite à ce sujet. La psychiatrie est totalement hors de contrôle. Les autorités ont démissionné. Les procureurs et préfets censés faire des visites régulières ne le font pas, les Agences Régionales de Santé ne voient jamais rien, les Commissions départementales évitent soigneusement de dénoncer ce qu'ils ne peuvent pas ne pas voir...

**La mauvaise habitude « d'enfermer » qui caractérise la psychiatrie française se manifeste aussi par l'enfermement d'enfants dans des conditions inacceptables. L'ONU est même intervenu pour faire sortir un enfant de psychiatrie, ce qui n'est pas digne d'un pays comme la France.**

Depuis 2013, les parlementaires, députés, sénateurs ou députés européens ont le droit de visiter ces établissements. Certains l'ont fait, ont vu des choses et ont agi, mais pas publiquement. La CCDH les informe régulièrement de ce qui se passe dans les hôpitaux de leurs circonscriptions et on peut espérer des améliorations en terme de contrôle, mais c'est beaucoup trop long.

Il est temps de remettre en cause le fonctionnement des hôpitaux psychiatriques et en particulier le pouvoir abusif des psychiatres qui agissent au-dessus de la loi. Les contrôles prévus par la loi doivent être réalisés et des sanctions doivent être prises. C'est le combat essentiel de la CCDH. Dans les années 2000, le même combat avait abouti à une amélioration de la situation et à une baisse du nombre d'internements à partir de 2005 quand les psychiatres avaient cessé, suite à diverses jurisprudences, d'interner les patients en faisant signer la demande par le personnel de l'hôpital au lieu de la faire signer par une personne liée au patient. Aujourd'hui, ils n'ont même plus besoin de le faire pour interner. Il est temps de changer les choses. La psychiatrie est bien trop souvent une menace pour les droits de l'Homme.

## Le psychiatre Karadzic, chef des Serbes de Bosnie, condamné à 40 ans de prison pour génocide

La CCDH France avait dénoncé dès 1992 le rôle des psychiatres dans les horreurs de la guerre en Bosnie. Le psychiatre Raskovic reconnaissait avoir allumé les feux de la haine ethnique entre Serbes, Croates et musulmans à coup d'arguments psychanalytiques et son collègue Karadzic avait orchestré les pires horreurs en vue de « nettoyer le pays ethniquement », en particulier le massacre de 8000 hommes à Srebrenica. Karadzic dort désormais en prison et la CCDH s'en réjouit.

## Il tenait vraiment à se faire internier

Les psychiatres de l'hôpital refusent de l'hospitaliser, il défoncé les portes d'entrée avec sa voiture pour prouver qu'il ne va pas bien...

Un jeune homme de 23 ans a défoncé les portes du hall d'entrée du CHU de Limoges avec sa voiture. Il souhaitait se faire hospitaliser pour une crise psychiatrique mais les psychiatres doutaient du diagnostic, alors il a voulu prouver qu'il était vraiment en crise de démence et a fait une entrée fracassante dans le hall de l'hôpital.

Saluons la grande perspicacité des psychiatres (8 ans d'étude, rappelons-le) qui ont finalement compris qu'il n'allait pas très bien... et l'ont gardé en hospitalisation.

## Plus d'un million de bébés et d'enfants de moins de 5 ans sous drogues psychiatriques aux Etats-Unis !

Les chiffres font peur et illustrent la folie dévastatrice des psychiatres prescrivant des drogues aux effets détructeurs à des enfants de moins de 5 ans. Aux Etats-Unis, 274 804 nouveaux-nés, 370 778 enfants de 2 et 3 ans et 500 948 enfants de 4 et 5 ans se sont vu prescrire des drogues psychiatriques potentiellement mortelles (Chiffres de l'IMS Health). Ces drogues ont pourtant des effets

dévastateurs sur les enfants. Pas moins de 275 alertes sur les psychotropes concernés ont été dénombrées, chacune mettant en cause la sécurité des produits. Pourtant, le scandale continue, pour le plus grand profit des laboratoires et des psychiatres payés pour promouvoir leur usage. En France, 3% des enfants auraient été diagnostiqués avec des troubles dépressifs et des études financées par les laboratoires prétendent qu'il y en aurait bien plus. Ce genre d'études n'est qu'un stratagème habituel pour multiplier les prescriptions.

## Mieux vaut en rire

Le CRPA, Cercle de Réflexion et de Propositions d'Actions sur la psychiatrie, une association qui se bat avec talent et succès contre les internements abusifs a réalisé une étude sur la qualité des soins en psychiatrie en France et ses conclusions, quoiqu'ironiques, sont claires : « Sachez que pour se faire suivre correctement en milieu psychiatrique, il est très fortement recommandé d'être aussi peu atteint(e) psychiquement que possible. En effet il est constant, l'expérience du terrain le prouve, que les personnes non atteintes au plan psychique, ou atteintes seulement de façon marginale, et qui ont au surplus un certain standard social et financier, ont toutes leurs chances d'être correctement suivies et traitées.

Essayez donc de vous faire prendre en charge en milieu psychiatrique en étant atteint(e) psychiquement et exclu(e) socialement, ou en voie de l'être, vous nous en direz des nouvelles. En résumé : si vous entendez vous faire suivre valablement en milieu psychiatrique, débrouillez-vous pour n'être pas atteint(e) psychiquement, ou aussi peu que possible. »

## Un nouveau trouble psychiatrique : prendre son chat pour un imposteur

Le magazine *Neurocase* a révélé cette nouvelle forme de schizophrénie qui consiste à croire que son chat a été remplacé par un autre, un imposteur qui lui ressemble. L'étude ne précise pas si le trouble existe aussi avec son chien ou son poisson rouge et la CCDH demande qu'une

étude soit réalisée en urgence pour déterminer si c'est le cas. Une telle étude occupera des psy et ils ne feront pas de mal pendant ce temps-là...

## Les généralistes enseignants appellent à des mesures contre la sur-prescription de benzodiazépines

Le Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE) s'élève contre la sur-prescription de benzodiazépines et apparentés. Et de préciser qu'une utilisation prolongée au-delà des délais prévus peut induire une augmentation des accidents de la voie publique, du risque de chutes, addiction et toxicomanie, détournement d'usage, soumission chimique, syndromes de sevrage et troubles cognitifs. Rappelons également que les benzodiazépines sont mis en cause dans de nombreux suicides et dans des actes de violence. Les Français sont parmi les plus gros consommateurs au monde de ces produits supposés traiter l'anxiété ou les troubles du sommeil.

## Risque de suicide multiplié par 14,5 après la sortie de l'hôpital psychiatrique

La période suivant immédiatement une hospitalisation en milieu psychiatrique est à très haut risque suicidaire. On admet qu'environ un tiers de l'ensemble des suicides chez les malades mentaux se produisent dans les 3 mois après la sortie d'un établissement psychiatrique et que jusqu'à 3 % des patients meurent par suicide dans les années suivantes. Le risque suicidaire est particulièrement élevé en cas de trouble dépressif majeur mais est aussi conséquent en cas de schizophrénie, atteinte bipolaire ou de toxicomanie. Ainsi donc, le taux de suicide dans les 90 jours suivant une hospitalisation en psychiatrie apparaît approximativement 14,5 fois plus élevé que dans la population générale ! Question : à quoi sert une hospitalisation en psychiatrie si on en sort avec un risque accru de suicide, qui est elle-même très souvent une raison d'internement ?

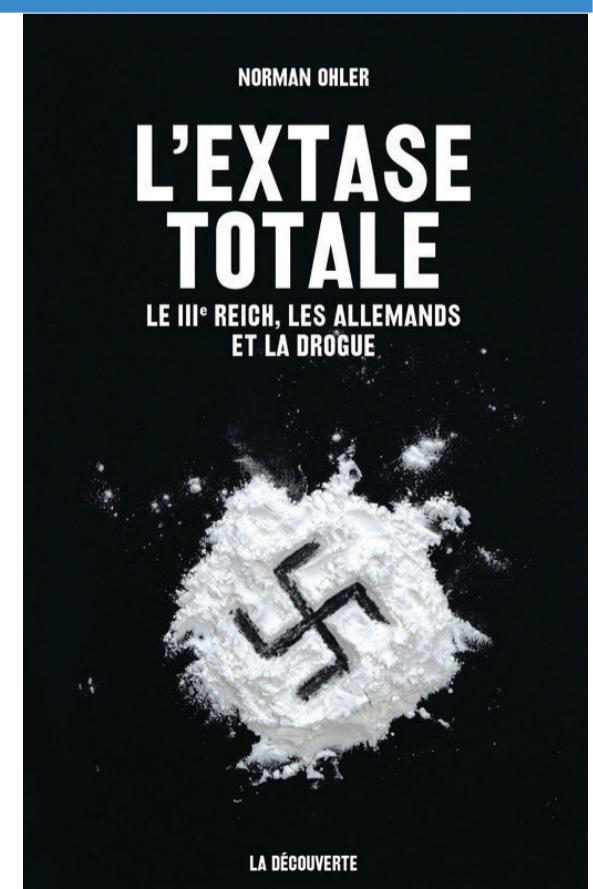
# Les nazis sous drogues psychiatriques

Selon un document révélé par les services secrets américains, Hitler prenait entre 60 et 75 amphétamines et drogues psychiatriques et autres opiacés quotidiennement. D'après le livre de Norman Ohler, *L'Extase totale*, l'armée allemande était largement droguée à la Pervitine, une amphétamine connue aujourd'hui sous le nom de crystal meth. Seul l'effet de cette drogue peut expliquer la rapidité de l'offensive allemande dans les Ardennes puis en France en juin 1940 (Blitzkrieg), les soldats allemands surexcités et complètement dopés n'ayant pas dormi pendant plus de 3 nuits, prenant de vitesse les armées françaises et anglaises.

Il s'agit à chaque fois de drogues prescrites par les médecins de l'époque, des psychotropes de même nature que la Ritaline donnée aujourd'hui aux enfants hyperactifs (une molécule très proche de la

cocaïne) ou le Captagon, une amphétamine largement prise par les terroristes actuels.

Il est triste de constater que les criminels les plus impitoyables peuvent compter sur la psychiatrie et ses drogues pour faire sauter leurs dernières barrières de raison et passer à l'acte dans une sorte de « confort » mental. La pulsion destructrice existe sans doute chez de nombreux individus mais ce sont bien les drogues psychiatriques qui transforment le plus souvent cette pulsion en actes criminels. Tout comme nous sommes concernés par la circulation des armes, il faudrait aussi lutter contre la circulation des drogues psychiatriques capables d'induire des actes violents, circulation dont l'origine est le plus souvent une simple prescription d'un psychiatre.



## Le billet de la rédaction

# L'autorité de l'Etat bafouée en psychiatrie

## La psychiatrie : un domaine au-dessus de la justice...



S'il est bien un secteur de la société où l'autorité de l'Etat est bafouée, c'est la psychiatrie.

Alors que nous entrons dans une période de campagne électorale où cette notion d'autorité de l'Etat est mise en avant comme étant une nécessité par les candidats de tous bords, il serait bon que ces derniers se penchent un peu sur ce qui se passe en psychiatrie. N'est-ce pas bafouer l'autorité de l'Etat quand des violences ont lieu dans un hôpital psychiatrique sur des patients vulnérables et qu'aucun responsable de l'établissement ne subit le moindre blâme, comme dans le Centre psychothérapeutique de l'Ain (voir article page 3) ? N'est-ce pas bafouer l'autorité de l'Etat quand les procureurs, préfets et maires ne font pas les visites de contrôle dans les hô-

pitaux psychiatriques alors que la loi le leur impose, sans que personne là non plus ne dise rien ? N'est-ce pas bafouer l'autorité de l'Etat quand les psychiatres violent la loi en ne respectant pas les procédures légales avant de priver quelqu'un de sa liberté, comme c'est le cas dans la plupart des départements français, et là encore sans la moindre réaction de l'Etat ?

Il semblerait que la psychiatrie soit au-dessus de la loi, au-dessus de la notion d'autorité publique, un monde à part où le droit est absent, où les notions d'intérêt commun et de respect des citoyens sont inconnues.

Les citoyens sont malheureusement tellement habitués à cet état de fait que presque personne ne trouve à y redire. C'est cela qui doit d'abord chan-

ger et ce journal a été créé dans le but de réveiller les consciences. Réveillons-nous et exigeons d'abord le respect des droits de l'Homme en psychiatrie afin que ce secteur ne soit plus cet enfer, cette zone de désespoir sur laquelle on préfère fermer les yeux.

**Frédéric Grossmann**  
Président d'honneur de la CCDH

## C.C.D.H.

Pour les expositions, manifestations et colloques, consultez le site [www.ccdh.fr](http://www.ccdh.fr) ou téléphonez au 01 40 01 09 70

Toute l'équipe de CCDH se mobilise cette année 2017 pour faire aboutir des réformes dans le domaine de :

- la protection des enfants face à la surmédicalisation psychiatrique et aux tests de dépistage dans les écoles.
- la protection des libertés et de la dignité des patients dans les établissements psychiatriques.

Et dénonce :

- la loi visant à instaurer le traitement chimique obligatoire à domicile et à faciliter les internements sous contrainte.

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH) a été fondée en 1969 aux Etats-Unis et en 1974 en France par l'Église de Scientologie et le professeur émérite de psychiatrie Thomas Szasz. Son but est de procéder à des enquêtes, révéler les violations des droits de l'Homme en psychiatrie et réformer le domaine de la santé mentale. La Commission compte plus de 130 bureaux dans 31 pays. CCDH collabore avec des médecins et des avocats afin d'aider les personnes s'estimant victimes d'abus psychiatriques à faire valoir leurs droits. CCDH est à l'origine de centaines de réformes dans le monde visant à garantir les droits des citoyens face aux abus de la psychiatrie.

## A lire...

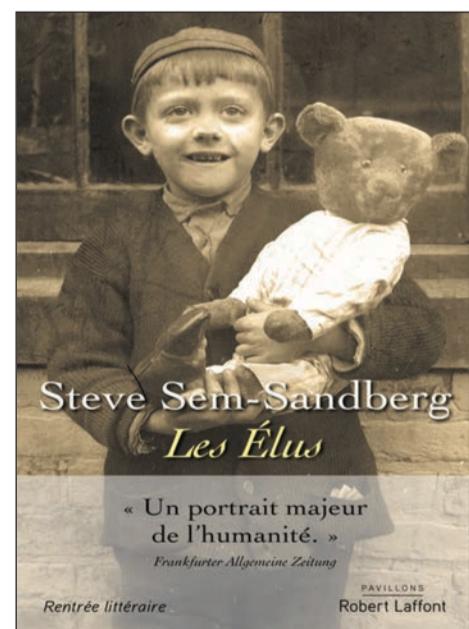
### LES ÉLUS (Prix Medicis étranger 2016)

Steve Sem-Dandberg

En 1941 à Vienne, l'hôpital du Spiegelgrund a été transformé par les nazis en un centre psychiatrique pour enfants handicapés et jeunes délinquants.

Jour après jour, Adrian, Hannes et Julius, pensionnaires de la maison de redressement, tentent d'exorciser l'horreur. Dans un époustouflant ballet de voix tour à tour intérieures et extérieures, ils racontent l'enfer qu'ils vivent et la mort qui les guette au pavillon 15, où l'on extermine les « indésirables. »

« Un brillant travail d'écriture, dont l'intensité et la profondeur vous rentrent dans la peau et ne quittent plus vos pensées. » Frankfurter Allgemeine Zeitung



### La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme

CCDH  
BP 10076  
75561 PARIS CEDEX 12  
Téléphone : 01 40 01 09 70  
Site Internet : [www.ccdh.fr](http://www.ccdh.fr)

